

**Identification :** EXPRPFACCH250002

**Nom du FDR :** Fonds Documentaire de Référence Achats

**Diffusion\* :** Limitée

## DOCUMENT TECHNIQUE

Émetteur	Date d'origine	Page
DIGE/ACH	06/01/2025	1/16

CENTRE DE STOCKAGE L'AUBE

\*\*\*

### TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES OUVRAGES DE STOCKAGE TRANCHE 12 MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

\*\*\*

#### PROCEDURE FORMALISEE

\*\*\*

#### REGLEMENT PARTICULIER DE PROCEDURE AVEC NEGOCIATION

\*\*\*

#### PHASE CANDIDATURES

Ind.	Date	Nom/visa du rédacteur	Nom/visa vérificateur	Nom/visa approbateur
A	06/01/2025	A.MOOTHEN	E.DECHAUD	F.JOUANNET

**Identification**

EXRPFACCH250002

**Page** 2/16**Rév.** A**Révisions**

Ind.	Date	Modifications
A	06/01/2025	Emission initiale

**Diffusion** (en sus. des signataires)

En cas de diffusion **confidentielle**, renseigner **obligatoirement TOUS** les destinataires (internes et externes) en complétant la liste ci-dessous (hors signataires)

Société/ organisme/Unité	Prénom/Nom	Société/ organisme/Unité	Prénom/Nom
-----------------------------	------------	-----------------------------	------------

# SOMMAIRE

<b>PARTIE 1 : CONDITIONS DE LA PROCEDURE AVEC NEGOCIATION</b>	<b>7</b>
<b>1. PRESENTATION DU MARCHÉ</b>	<b>8</b>
1.1 <i>Objet du marché</i>	8
1.2 <i>Allotissement du marché</i>	8
1.3 <i>Clause de promotion de l'apprentissage</i>	8
<b>2. GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES</b>	<b>8</b>
<b>3. CANDIDATURES</b>	<b>8</b>
3.1 <i>Présentation des candidatures</i>	8
3.2 <i>Sélection et limitation du nombre de candidats</i>	10
3.3 <i>Vérification des conditions de participation</i>	11
3.4 <i>Langue autorisée</i>	11
3.5 <i>Récapitulatif des pièces à fournir</i>	11
<b>4. OFFRES</b>	<b>12</b>
4.1 <i>Invitation à soumissionner</i>	12
4.2 <i>Visite de site</i>	12
4.3 <i>Analyse des offres (initiales, intermédiaires et finales)</i>	12
4.4 <i>Soutenance</i>	12
4.5 <i>Négociation</i>	12
4.6 <i>Questionnaire conformité</i>	12
<b>5. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL</b>	<b>12</b>
<b>6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>13</b>
<b>PARTIE 2 : MODALITES PRATIQUES DE DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES SOUS FORMAT ELECTRONIQUE</b>	<b>14</b>
<b>7. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>15</b>
7.1 <i>Forme du dépôt</i>	15
7.2 <i>Remise d'une copie de sauvegarde</i>	15
<b>8. AIDE A LA DEMATERIALISATION</b>	<b>16</b>

# ANNEXES

ANNEXE 1. CADRE DE REPONSE

ANNEXE 2. DISPOSITIF DUME

ANNEXE 3. MOYENS DE PREUVE A TRANSMETTRE PAR LES CANDIDATS

ANNEXE 4. FICHE D'IDENTITE FOURNISSEUR (Andra 147)

ANNEXE 5. RECOMMANDATIONS POUR LE DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES SOUS FORME  
DEMATERIALISEE

ANNEXE 6. QUESTIONNAIRE DUE DILIGENCE

**POUVOIR ADJUDICATEUR :****AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS****"Andra"**

Parc de la Croix Blanche  
1/7, rue Jean-Monnet  
92298 CHATENAY-MALABRY CEDEX

**CONTACT :**

Correspondant Andy MOOTHEN (andy.moothen@andra.fr)

Copie (Cc) : [andrasgda@andra.fr](mailto:andrasgda@andra.fr)**DEMARCHE POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LA CONSULTATION :**Se reporter au point 8. Renseignements complémentaires.**SERVICE TECHNIQUE LIE A L'UTILISATION DE LA PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION « PLACE » :**

Un service d'assistance en ligne est disponible sur la plateforme dans la rubrique « Aide ». Pour toute demande d'assistance, un formulaire est à renseigner en ligne. L'assistance téléphonique est joignable une fois ce formulaire renseigné, de 9h à 19h. Le numéro d'appel est affiché après validation de ce formulaire et dans les courriels de notification de changement d'état de chaque demande.

**DATE ET HEURE LIMITEES DE REMISE DES CANDIDATURES :**

Le dépôt de leur candidature par les opérateurs économiques s'effectue entièrement sous forme dématérialisée sur la plate-forme PLACE accessible à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Au plus tard le  
12/03/2025**

**Avant 12 heures  
(heure de Paris)**

**TOUT RETARD ENTRAINE LE REJET DE LA CANDIDATURE.**

**DATE ET HEURE LIMITEES DE REMISE DES OFFRES INITIALES :**

Elles seront précisées dans l'invitation à soumissionner qui ne sera transmise qu'aux seuls opérateurs économiques admis à présenter une offre initiale.

## PREAMBULE

Les candidatures et offres que les opérateurs économiques déposeront dans le cadre de la procédure avec négociation objet du présent document le seront entièrement sous format électronique.

**En optant pour la dématérialisation, l'Andra utilise une signature électronique avec certificat pour ses marchés.**

**Il vous sera demandé par conséquent de signer ses marchés par signature électronique certifiée.**

Aussi, le présent document a deux objets :

1. Présenter les conditions de la procédure avec négociation (Partie I)
2. Présenter les modalités pratiques de dépôt des candidatures et des offres sous format électronique (Partie II)

## PARTIE 1 :

# CONDITIONS DE LA PROCEDURE AVEC NEGOCIATION



# 1. PRESENTATION DU MARCHÉ

## 1.1 Objet du marché

Le marché à conclure a pour objet la mission de maîtrise d'œuvre de la 12<sup>ème</sup> tranche (TR12) de travaux de construction de 3 lignes de galeries secondaires RSGE et de 7 lignes d'ouvrages de stockage du Centre de stockage de l'Aube.

Par ailleurs, il est aussi demandé au titulaire d'assister l'Andra dans le cadre des échanges vis-à-vis de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN).

Référence CPV : 71300000, 71335500

## 1.2 Allotissement du marché

Le marché est non alloti.

## 1.3 Clause de promotion de l'apprentissage

L'Andra dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé d'inclure dans l'exécution du marché une clause d'insertion sociale.

En application de l'article L 2112-2 du code de la commande publique, le marché comporte une clause sociale de promotion de l'apprentissage.

A ce titre, l'opérateur économique qui sera retenu à l'issue de la présente procédure avec négociation s'engage à réserver des heures de travail au bénéfice de personnes susceptibles d'être éligibles à un contrat d'apprentissage. L'article 23 du CCAP précise les modalités d'exécution de cette clause.

Il est prévu un dispositif d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de la clause sociale de promotion de l'apprentissage.

# 2. GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à R.2142-20 du code de la commande publique, les opérateurs économiques ont la possibilité de faire des propositions en groupement avec un ou plusieurs autres opérateurs. La forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution du marché est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire.

En cas de groupement, l'offre devra faire apparaître la répartition des montants financiers par co-traitant en distinguant la tranche ferme des tranches optionnelles le cas échéant.

Il est interdit à un même opérateur économique de présenter pour le marché attribué à l'issue de la procédure objet du présent document plusieurs offres en agissant à la fois :

1. En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
2. En qualité de membres de plusieurs groupements.

# 3. CANDIDATURES

## 3.1 Présentation des candidatures

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature soit en utilisant le DUME (cf. art.3.1.1), soit en utilisant le dispositif standard (cf. art. 3.1.2). Dans la mesure où le DUME est réutilisable pour une autre candidature, l'Andra recommande son utilisation.

### 3.1.1 Utilisation du DUME « Document Unique de Marché Européen » acheteur (recommandé)

Conformément aux articles R.2143-4 et suivants du code de la commande publique, les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un DUME, en utilisant le formulaire en ligne mis à disposition par l'Andra sur la plate-forme PLACE, en lieu et place des formulaires DC1 et DC2.

Les opérateurs économiques devront alors compléter le formulaire DUME avec les renseignements demandés en suivant le processus détaillé en annexe 1 du présent document (point I. Répondre avec le dispositif DUME dans PLACE).

Dans l'hypothèse d'une candidature incluant des sous-traitants ou sous forme de groupement d'entreprises, chaque sous-traitant et/ou membre doit remplir et fournir un formulaire DUME selon le dispositif décrit en annexe 1 du présent document (point I. Répondre avec le dispositif DUME dans PLACE - Candidature avec des sous-traitants / en groupement).

### 3.1.2 Dispositif « standard »

Si les opérateurs économiques souhaitent utiliser le dispositif standard, ils doivent produire à l'appui de leur candidature :

- (1) le formulaire DC1 valant lettre de candidature ;
- (2) le formulaire DC2 aux fins de vérification des conditions de participation comprenant leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leur capacité économique et financière et de leurs capacités techniques et professionnelles décrites aux points a), b) et c) ci-dessous.

Dans l'hypothèse d'un groupement d'entreprises, ses membres doivent remplir un exemplaire chacun du DC2, étant entendu que conformément à l'article R.2142-25 du code de la commande publique, l'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale.

Ces formulaires peuvent être obtenus sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

#### ➤ **A. Aptitude à exercer l'activité professionnelle :**

Ces informations doivent être renseignées dans le formulaire DC2, à la rubrique E1 « renseignements sur l'inscription sur un registre professionnel » et E2 « indication de l'autorisation spécifique dont le candidat doit être doté ou de l'organisation spécifique dont il doit être membre pour pouvoir fournir, dans son pays d'origine, le service concerné »

#### ➤ **B. Capacité économique et financière :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;
- Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

La santé financière ainsi que la part du chiffre d'affaires réalisée avec l'Andra seront examinées.

Étant donné la durée de l'engagement, l'Andra se réserve le droit d'exclure des candidats dont la pérennité n'est pas assurée.

#### ➤ **C. Capacités techniques et professionnelles :**

Les candidats admis à concourir devront présenter des compétences en tant que maîtrise d'œuvre de moins de 5 ans pour des constructions d'ouvrages de génie civil, des études de calcul en génie civil, de conduite de travaux de génie civil.

Ils devront présenter des références associées et des moyens mis en œuvre en cohérence avec la nature et l'importance de l'opération projetée (principalement des sites avec fort enjeux sécurité type SEVESO, installation nucléaire).

Si le nombre de candidatures remises et recevables est supérieur au nombre de candidats retenus, les candidatures seront sélectionnées au terme d'un classement prenant en compte les garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références professionnelles des candidats.

## **I REFERENCES TECHNIQUES**

Le candidat présente les dernières références principalement sur des **sites industriels** avec de forts enjeux sécurité **type SEVESO, installation nucléaire** (ou des prestations similaires ou comparables) les plus récentes dans les domaines suivants :

- a. **Calcul et modélisation en génie civil**
- b. **Conduite / suivi de chantier de travaux génie civil**
- c. **Management de projet**
- d. **Mission de maîtrise d'œuvre**

Les références feront apparaître les noms des clients, niveau de responsabilité dans l'affaire, montants et durées des marchés, nom et coordonnées du contact client (l'Andra est susceptible d'appeler les clients référencés). Les références seront appréciées sur leur qualité et leur pertinence et non sur leur nombre. Le candidat présentera au total une liste maximale de 12 références sur l'ensemble des 3 sujets cités ci-dessus (3 maximum par sujet).

## **II DESCRIPTION DES TITRES D'ETUDES ET PROFESSIONNELS**

L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public.

## **III DESCRIPTION DES MOYENS HUMAINS**

Le candidat présente les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années. Il fournit des CV types par profils.

Il démontre ainsi sa capacité à piloter des marchés complexes en interface avec plusieurs entreprises en tenant compte notamment des composants tels que les études d'exécution, le planning, l'enveloppe budgétaire, les moyens humains, les moyens techniques, la gestion des litiges etc.

## **IV DESCRIPTION DES MOYENS MATERIELS**

Le candidat fournit une description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées afin de s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

### **3.2 Sélection et limitation du nombre de candidats**

Si le nombre de candidatures remises et recevables est supérieur au nombre de candidats retenus, les candidatures seront sélectionnées au terme d'un classement basé sur la notation donnée ci-après :

- Critère 1 – notation sur 36 points
  - Adéquation des références proposées avec l'objet du marché, jugée au regard des éléments fournis au titre des « Références Technique » de prestations dans le domaine objet du marché ou de prestations similaires ou comparables.
- Critère 2 – notation sur 64 points
  - Adéquation des capacités techniques et professionnelles (Description des titres d'études et professionnels, description des moyens humains, description des moyens matériels) du candidat en lien avec les prestations décrites à l'article 3.1.2 du présent document.

En cas de groupement l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale.

Les opérateurs économiques peuvent avoir recours aux capacités d'autres opérateurs économiques (cotraitants, sous-traitants, fournisseurs, etc).

Limites concernant le nombre de candidats invités à participer :

- Nombre minimal envisagé : 3
- Nombre maximal : 5

### 3.3 Vérification des conditions de participation

#### 3.3.1 Documents justificatifs et autres moyens de preuve

Les opérateurs économiques peuvent fournir les pièces justificatives de leurs conditions de participation listées ci-après à l'article 3.2.2, dans leur dossier de candidature.

Si ces pièces n'ont pas été remises lors du dépôt de leur candidature, les opérateurs économiques sollicités par l'Andra devront produire, dans le délai fixé par l'Andra, les documents justificatifs aux fins de contrôle de la véracité des informations transmises.

S'agissant des exclusions de plein droit mentionnées aux articles L.2141-1 et suivants du code de la commande publique, les opérateurs économiques sollicités par l'Andra devront fournir les moyens de preuve listés en annexe 2 du présent document.

Si l'opérateur économique se trouve dans un cas d'exclusion, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur ou ne peut produire dans le délai imparti les pièces justificatives requises par l'Andra, sa candidature sera déclarée irrecevable et l'opérateur économique concerné sera éliminé conformément à l'article R. 2144-7 du code de la commande publique. Dans ce cas, l'opérateur économique dont la candidature a été classée immédiatement après la sienne sera sollicité pour produire les documents nécessaires si ces documents n'ont pas été préalablement fournies par l'opérateur concerné.

Si un opérateur économique sollicité est concerné par l'une des hypothèses évoquées aux articles L.2141-7 et suivants du code de la commande publique (exclusions à l'appréciation de l'acheteur) et en a informé l'Andra lors du dépôt de sa candidature, il devra alors établir par tout moyen que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure objet du présent document n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement des candidats.

#### 3.3.2 Liste des documents justificatifs à fournir permettant de justifier de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles

S'agissant de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles, les opérateurs sollicités devront, fournir les pièces justificatives listées au 3.1.2.

### 3.4 Langue autorisée

L'ensemble des documents remis à l'appui de la candidature ou de l'offre des opérateurs économiques devra être rédigé en langue française. Dans l'hypothèse où les opérateurs économiques produisent un document en langue étrangère, ce document doit être accompagné d'une traduction en langue française.

Pour les documents remis à l'appui de l'offre, l'Andra se réserve la possibilité de demander une traduction certifiée dans le cas évoqué à l'article R.2151-12 du code de la commande publique.

### 3.5 Récapitulatif des pièces à fournir

Récapitulatif des pièces à fournir	
<b>Présentation candidature</b>	✓ Formulaires DC1 + DC2 complétés ou DUME complété
<b>En cas de groupement</b>	✓ Habilitation signée justifiant la capacité du mandataire à représenter les autres membres du groupement
<b>Aptitude à exercer l'activité professionnelle</b>	✓ Justificatif d'inscription sur un registre professionnel (RCS, RM...)
<b>Capacité économique et financière</b>	✓ Bilans ou extraits de bilan des 3 derniers exercices de l'entreprise ( <i>en cas de groupement d'entreprises : bilans ou extraits de bilan des 3 derniers exercices de toutes les entreprises membres du groupement</i> )

	✓ Attestation d'assurance responsabilité civile et responsabilité civile professionnelle ( <i>pour chacune des entreprises si candidature en groupement d'entreprises</i> )
<b>Capacités techniques et professionnelles</b>	✓ Cadre de réponse (cf. annexe 1) avec les critères objectifs suivants : CAPACITES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES
<b>Fiche d'identité fournisseur</b>	✓ Fiche d'identité fournisseur (cf annexe 3) complétée ( <i>pour chacune des entreprises si candidature en groupement</i> )

## 4. OFFRES

### 4.1 Invitation à soumissionner

A l'issue de l'étape de sélection des candidatures, l'Andra transmet, conformément aux articles R.2144-8 et R.2144-9 du code de la commande publique, une lettre d'invitation à soumissionner aux opérateurs économiques dont la candidature a été retenue.

### 4.2 Visite de site

A l'issue de l'étape de sélection des candidatures, les opérateurs économiques dont la candidature a été retenue devront obligatoirement effectuer une visite de site.

### 4.3 Analyse des offres (initiales, intermédiaires et finales)

Les offres (quelle que soit l'étape à laquelle elles seront analysées) sont analysées et comparées au regard des critères d'appréciation ci-après :

- ✓ Prix (50%),
- ✓ Valeur technique (50 %) décomposée comme suit :
  1. Organisation et moyens humains (15%)
  2. Méthodologie de la phase de conception (15%)
  3. Méthodologie de suivi des travaux (10%)
  4. Qualité, sureté (10%)

### 4.4 Soutenance

L'intérêt d'une soutenance avec les différents opérateurs économiques sera évalué par l'Andra suite à l'examen des offres. Dans une telle hypothèse, l'Andra informera les opérateurs économiques des modalités d'organisation de ces soutenances.

### 4.5 Négociation

L'invitation à négocier fixera les modalités de cette phase. Néanmoins, cette négociation ne pourra en aucun cas avoir pour effet de remettre en cause les exigences minimales définies dans le dossier de consultation.

### 4.6 Questionnaire conformité

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « loi Sapin II », un questionnaire de « Due Diligence » sera transmis aux soumissionnaires en phase « offres ».

Seul l'attributaire pressenti du marché devra compléter ce questionnaire et le transmettre via la plateforme E-attestations, préalablement à la signature du marché.

## 5. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Lors de la procédure avec négociation, les données à caractère personnel suivantes sont susceptibles d'être traitées : nom, prénom, qualité ou fonction et coordonnées professionnelles des représentants des opérateurs

économiques (adresse, numéro de téléphone, adresse électronique). Il est précisé que l'Andra utilisera ces données uniquement pour les besoins de la présente procédure avec négociation.

Ces données ne seront accessibles qu'aux personnes qui ont strictement besoin d'en connaître, à savoir les personnes chargées de suivre la procédure Achats de l'Andra.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les personnes physiques concernées par le traitement de leurs données personnelles dans le cadre de la procédure avec négociation peuvent à tout moment via la procédure prévue ci-après :

- (1) exercer leur droit d'accès, de rectification des données les concernant, ainsi que leur droit à l'effacement des données (droit à l'oubli), à la limitation du traitement, leur droit d'opposition au traitement et leur droit à la portabilité des données, tels que définis dans le RGPD.
- (2) le cas échéant, retirer leur consentement. Dans ce cadre, les personnes concernées reconnaissent que l'exercice de ce droit ne portera pas atteinte à la licéité du traitement effectué avant la date effective du retrait.
- (3) introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si elles considèrent que le traitement de données à caractère personnel les concernant constitue une violation aux dispositions du RGPD.

Les droits susvisés pourront être mis en œuvre via la procédure suivante :

- ✓ Envoi d'un mail à l'adresse [dpd@andra.fr](mailto:dpd@andra.fr) en joignant toute information ou document permettant l'identification certaine du demandeur ; ou
- ✓ Envoi d'un courrier à l'adresse suivante, en joignant toute information ou document permettant l'identification certaine du demandeur :  
Délégué à la protection des données  
Andra  
1-7 rue Jean Monnet  
92290 Châtenay-Malabry

Les données à caractère personnel étant collectées directement auprès de chaque opérateur économique concerné, ces derniers seront tenus, notamment lorsqu'ils transmettent des données à caractère personnel concernant des personnes qui n'ont pas accès au présent document, d'informer les personnes concernées des présentes conditions et d'obtenir les autorisations nécessaires permettant le respect des obligations applicables en matière de protection des données à caractère personnel.

## 6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

« Les candidats ont la possibilité de poser des questions écrites tout au long de la procédure via le profil acheteur de l'Andra ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) dans la consultation, en cliquant sur le bouton « poser une question »).

L'Andra apportera une réponse, via son profil acheteur, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres pour autant que la demande ait été faite en temps utile. »

## PARTIE 2 :

# MODALITES PRATIQUES DE DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES SOUS FORMAT ELECTRONIQUE



## 7. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### 7.1 Forme du dépôt

Le dépôt de leur candidature et de leurs éventuelles offres par les opérateurs économiques s'effectue entièrement sous forme dématérialisée dans l'espace dédié à la présente procédure avec négociation sur la plate-forme de dématérialisation PLACE accessible à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sous la référence EXPRPFACCH250002

Sans préjudice des dispositions prévues à l'article R.2132-11 du code de la commande publique relative à la copie de sauvegarde (cf. Article 7.2 ci-dessous), les candidatures et éventuelles offres des opérateurs économiques sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures et éventuelles offres sont successivement transmises par un même opérateur économique, seule est ouverte la dernière candidature ou offre reçue par l'Andra dans le délai fixé pour leur remise.

Pour la candidature, l'Andra impose le format suivant de réponse en termes d'arborescence du pli dématérialisé : **Nom du candidat.zip**

En cas de dépôt d'une copie de sauvegarde (cf. article 7.2), celle-ci doit, avant les date et heure limites indiquées, parvenir, par voie postale en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Centres industriels de l'Andra dans l'Aube  
B.P. n° 7  
10200 Soulaines Dhuys  
A l'attention d' Andy MOOTHEN

La copie de sauvegarde qui aurait été déposée à l'adresse indiquée ci-dessus sans que les opérateurs économiques ne puissent fournir l'accusé de réception du pli postal attestant que la copie de sauvegarde est parvenue dans les délais limites indiqués ne pourra pas être prise en compte.

### 7.2 Remise d'une copie de sauvegarde

Pour tout dépôt d'une candidature ou d'une offre sous forme dématérialisée, une copie de sauvegarde peut être envoyée dans les conditions fixées par [l'arrêté du 22 mars 2019](#) fixant les modalités de mise à dispositions des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

La copie de sauvegarde peut être sur support physique électronique (CD-Rom, DVD Rom, clé USB) ou bien sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli fermé à l'adresse figurant à l'article 7 ci-dessous, et comporte les mentions obligatoires suivantes :

- ✓ « Copie de sauvegarde »,
- ✓ Intitulé de la procédure avec négociation,
- ✓ Mention du fait qu'il s'agit de la candidature ou d'une offre (préciser l'étape à laquelle intervient cette offre),
- ✓ Nom ou dénomination de l'opérateur économique,
- ✓ Adresse de l'opérateur économique.

Conformément à l'arrêté précité, la copie de sauvegarde pourra être ouverte :

- ✓ Lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans la candidature ou dans l'offre transmises par voie électronique ; ou
- ✓ Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Néanmoins la copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue dans le délai prescrit pour le dépôt des candidatures ou des offres.

## 8. AIDE A LA DEMATERIALISATION

La plate-forme PLACE ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)) propose une aide aux opérateurs économiques sous la forme suivante :

Un service d'assistance en ligne est disponible sur la plateforme dans la rubrique « Aide ». Pour toute demande d'assistance, un formulaire est à renseigner en ligne. L'assistance téléphonique est joignable une fois ce formulaire renseigné, de 9h à 19h. Le numéro d'appel est affiché après validation de ce formulaire et dans les courriels de notification de changement d'état de chaque demande.

Dans la rubrique « Aide » :

- ✓ Des guides d'utilisation,
- ✓ Une foire aux questions,
- ✓ Des guides d'autoformation,
- ✓ Des outils informatiques en téléchargement.

Dans la rubrique « Se préparer à répondre » :

- ✓ La possibilité pour les opérateurs économiques de tester leurs postes informatiques,
- ✓ L'accès à des consultations de test.

Attention aux filtres anti-spam :

Les courriels envoyés par la plate-forme PLACE le sont depuis l'adresse électronique : « [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr) ».

Il appartient donc aux opérateurs économiques d'ajouter cette adresse dans la liste blanche de leur serveur/client de messagerie/logiciel tiers anti-spam afin que les courriels envoyés depuis la plate-forme PLACE ne soient pas filtrés.